



S'inscrire

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROGRESSIONNELS - ESPACES VERTS DUERP

Présentiel ou Visio

Le programme

30
min

INTRODUCTION AU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définition du Document Unique
- Cadre réglementaire
- Quand est-il obligatoire ?

30
min

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DANGERS

- But du DUERP
- Savoir évaluer les risques liés aux fonctions d'une entreprise d'espaces verts
- Différencier la notion de risque et de danger

2h30

METTRE EN PLAGE UN DOCUMENT UNIQUE POUR LE DOMAINE AGRICOLE

- Evaluation des risques (qui peut établir le document unique, et comment ?)
- Contenu du DUERP (que doit-il y avoir comme information dans le document unique ?)
- Consultation du DUERP (qui peut consulter le document unique ?)
- Mise à jour du DUERP (quand faut-il mettre à jour le DUERP ?)
- Conservation du DUERP (combien de temps dois-je conserver le document unique ?)
- Sanctions (qu'est-ce que je risque si je ne fais pas le DUERP ?)

Accessibilité aux PSH sous demande.
Le délais d'accès aux formations dépend de la programmation sur nos sites.

TARIF :

100 € net de taxe

CIBLES

Entreprises Espaces Verts, Entrepreneurs du paysages

OBJECTIFS

- Comprendre ce qu'est un Document Unique
- Connaître les principes généraux du Document Unique (but, définition d'un risque...)
- Pouvoir mettre en place son Document Unique

MÉTHODES ET MOYENS

- Diaporama
- Mise en pratique (plusieurs modèles de documents uniques seront présentés)
- Echanges d'expériences

DURÉE : une demi-journée soit **3h30**

LIEU : Intra/inter ou visio (France entière)

ANALYSE DES CONNAISSANCES

Tour de table

PRÉREQUIS :

Connexion internet, adresse mail, Ordinateur, smartphone ou tablette (webcam)

